

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
Etats-Unis

Saint Marcellin, le 06/10/2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

Par ce courrier, je suis heureux de vous confirmer notre volonté d'adhésion de SGH-Healthcaring aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour l'année 2021.

Notre engagement pour le Pacte Mondial a démarré en 2009 avec la société Stiplastics et a été interrompu depuis 2019. Depuis cette année, nous avons décidé de revoir notre stratégie d'entreprise et de notre management, en créant un poste de Responsable RSE à temps complet. En lien avec cette nouvelle stratégie forte, nous avons déjà engagé une labellisation Lucie 26 000 par laquelle nous nous engageons à « Mettre en place une gouvernance responsable, Respecter les droits des personnes, Développer des relations et conditions de travail responsables, Préserver l'environnement, Développer l'éthique dans les relations d'affaires, Respecter les intérêts des consommateurs et clients et viser le développement local et l'intérêt général ». Ces notions sont en liens avec celles soutenues par le Pacte Mondial des Nations Unies sur les droits de l'Homme, la protection de l'environnement, le respect des droits du travail, la lutte anti-corruption, la santé et la sécurité de nos salariés.

Depuis plusieurs années, nous avons mené des actions d'amélioration continue dans ces domaines. Elles ont débouché sur l'obtention de la certification ISO 14001 en 2006, l'obtention de l'OHSAS 18001 en 2012 sur un site, et l'ISO 50 001 sur un autre site. Nous avons également entamé un processus de certification ISO 14 001 pour l'un des sites ne l'ayant pas. Ces certifications, les changements de comportements et méthodologies qu'elles ont amenées, ont contribué à améliorer nos indicateurs.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. SGH Healthcaring fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Jérôme Empereur
CEO - Président Directeur Général



Saint Marcellin, le 20/06/2024

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que SGH Medical Pharma, Stiplastics Group Holding, soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). Stiplastics Group Holding fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;

- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Jérôme Empereur
CEO - Président Directeur Général

